

DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT D'ALES

COMMUNE DE SAINT JEAN DU PIN

DÉLIBÉRATION N°D-21-20 du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Séance du 17 mai 2021

Le 17 mai 2021, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire.

Date de la convocation
11 mai 2021

Date d'affichage
12 mai 2021

Étaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Claudie CHASTANG, Bernard MOTTO-ROS, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Marie-Claude LANISTA, Agnès NOEL, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Jean-Christophe CARNER.

Procurator : Didier GAZILHOU a donné procurator à Julie LOPEZ DUBREUIL

Simon AMADORI a donné procurator à Karine LOPEZ

Catherine GRANDJEAN a donné procurator à Philippe FAGES

Excusés : Florian BOUCHET

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

BUDGET M14 : RESULTATS DEFINITIFS 2020

Mme le Maire indique que cette délibération portant sur les résultats de l'exercice 2020, elle ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal réuni le 06/04/2021 a adopté le compte administratif de l'exercice 2020. Il convient de compléter cette délibération pour prendre en compte les restes à réaliser 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2020 tels que présentés ci-dessous :

	RESULTAT D'EXECUTION				RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE		
	mandats émis	titres émis	solde	résultats reportés 2019	résultat de clôture	dépenses	recettes	solde	EXCEDENT	DEFICIT
FONCT.	1 030 152,36	1 260 119,13	229 966,77	18 800,60	248 767,37				248 767,37	
INVEST.	241 174,58	706 764,82	465 590,24	-530 763,47	-65 173,23	137 910,00	76 462,00	-61 448,00		-126 621,
TOTAL	1 271 326,94	1 966 883,95	695 557,01	-511 962,87	183 594,14				122 146,14	

Envoyé en préfecture le 18/05/2021
Reçu en préfecture le 18/05/2021
Affiché le 19/05/2021
ID : 030-213002702-20210517-D_21_20-DE

510

MAIRIE DE SAINT JEAN DU PIN
Saint-Jean du Pin, le 18 mai 2021.
Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

Pour extrait conforme.

DIT que cette délibération complète la délibération D-21-10 du 06/04/2021.

- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Affiché 19/05/2021
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 18/05/2021

DÉLIBÉRATION N°D-21-21 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
11 mai 2021

Date d'affichage
12 mai 2021

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le 17 mai 2021, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Claudie CHASTANG, Bernard MOTTO-ROS, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Marie-Claude LANISTA, Agnès NOEL, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Jean-Christophe CARNER.

Procuration : Didier GAZILHOU a donné procuration à Julie LOPEZ DUBREUIL
Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ
Catherine GRANDJEAN a donné procuration à Philippe FAGES

Excusés : Florian BOUCHET

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

BUDGET M14 : DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le conseil municipal a adopté les résultats définitifs de l'exercice 2020 qui font apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de Fonctionnement : excédent 248 767, 37 €

Section d'Investissement : déficit 65 173, 23 €

Il convient de prendre en compte les restes à réaliser 2020 et le besoin de financement de la section d'investissement :

$65\,173,23 + 61\,448 = 126\,621,23\text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier l'affectation des résultats de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- de reporter au compte D 001 le déficit d'investissement de 65 173, 23 €
- d'affecter au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 126 621, 23 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- de reporter au compte R 002 le solde de l'excédent de fonctionnement de 122 146, 14€

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération D-21-12 du 06/04/2021.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 18 mai 2021.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 19/05/2021
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 18/05/2021

DÉLIBÉRATION N°D-21-22 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
11 mai 2021

Date d'affichage
12 mai 2021

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le 17 mai 2021, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Claudie CHASTANG, Bernard MOTTO-ROS, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Marie-Claude LANISTA, Agnès NOEL, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Jean-Christophe CARNER.

Procuration : Didier GAZILHOU a donné procuration à Julie LOPEZ DUBREUIL
Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ
Catherine GRANDJEAN a donné procuration à Philippe FAGES

Excusés : Florian BOUCHET

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

M14 COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE 2021-1

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu le budget de la Commune,

Considérant la modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2020, il convient de régulariser les opérations budgétaires pour reprendre ces résultats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la décision modificative 2021-1 dont le détail est le suivant :

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES

023	Virement à la section d'investissement	- 61448 €
-----	--	-----------

RECETTES

R 002	Résultat de fonctionnement reporté	- 61 448 €
-------	------------------------------------	------------

Section de INVESTISSEMENT

RECETTES

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 61 448 €
021	Virement à la section d'investissement	- 61 448 €

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 18 mai 2021.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 19/05/2021
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 18/05/2021

DÉLIBÉRATION N°D-21-23 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
11 mai 2021

Date d'affichage
12 mai 2021

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le 17 mai 2021, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Claudie CHASTANG, Bernard MOTTO-ROS, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Marie-Claude LANISTA, Agnès NOEL, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Jean-Christophe CARNER.

Procuration : Didier GAZILHOU a donné procuration à Julie LOPEZ DUBREUIL
Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ
Catherine GRANDJEAN a donné procuration à Philippe FAGES

Excusés : Florian BOUCHET

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

BUDGET COMMUNE M14 : REALISATION D'UN EMPRUNT

Madame le Maire expose que dans le cadre du financement du projet de création du bâtiment des services techniques de la Commune, il est nécessaire de réaliser un emprunt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon destiné à financer ces projets.

Les principales caractéristiques et conditions financières du prêt sont les suivantes :

2

Montant	300 000 €
Durée totale	15 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Taux fixe	0, 87 %
Echéance constante	21 420, 13 €
Frais de dossier	450 €

PREND l'engagement, au nom de la Commune, de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire, pour signer le contrat à intervenir entre la Commune et la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 18 mai 2021.

Le Maire,

J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 19/05/2021
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 18/05/2021

DÉLIBÉRATION N°D-21-24 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
11 mai 2021

Date d'affichage
12 mai 2021

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le 17 mai 2021, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Claudie CHASTANG, Bernard MOTTO-ROS, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Marie-Claude LANISTA, Agnès NOEL, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Jean-Christophe CARNER.

Procuration : Didier GAZILHOU a donné procuration à Julie LOPEZ DUBREUIL
Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ
Catherine GRANDJEAN a donné procuration à Philippe FAGES

Excusés : Florian BOUCHET

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu l'exposé de Mme le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

2

DECIDE

- D'APPROUVER les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard,
- D'APPROUVER le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 18 mai 2021.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 19/05/2021
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 18/05/2021

